

## AAP 2026

Le GEFLUC (Les Entreprises contre le Cancer Paris – Île-de-France) attribue, à l’occasion de son Assemblée Générale Ordinaire annuelle, des subventions de recherche d'un montant de 30 k€ pour des projets sélectionnés par son Conseil Scientifique Régional. Chaque dossier est évalué par deux rapporteurs du Conseil Scientifique.

Les fonds collectés et alloués par Les Entreprises contre le Cancer-GEFLUC sont destinés à la recherche contre le cancer réalisées dans les laboratoires académiques de la région Île-de-France. Les projets pourront concerner l'ensemble des aspects de la recherche en oncologie, diagnostic, mécanismes de progression tumorale, rôle de l'environnement tumoral (matrice extracellulaire, facteurs circulants, vésicules extracellulaires, microbiote...), processus métastatiques, résistance aux traitements, facteurs pronostiques...

Le nombre de subventions attribuées à un même demandeur est **limité à trois au cours des 10 dernières années, soit depuis l'AAP 2016**. Cette mesure a pour but d’éviter une pérennisation des subventions et ce quel que soit le niveau scientifique des projets.

Les consignes et l'ordre des chapitres doivent être scrupuleusement respectés lors de la constitution de votre dossier. Les dossiers dont les informations sont **incomplètes ou insincères** seront déclarés **irrecevables**.

### 1. Remplir la fiche « DEMANDE DE SUBVENTION ».

La fiche « DEMANDE DE SUBVENTION » doit **impérativement** figurer en tête de votre dossier et comporter : titre du projet, nom et prénom du demandeur, statut, intitulé complet du laboratoire (en mentionnant toutes les tutelles), adresse complète du laboratoire, e-mail, téléphone.

Ce document doit être rempli de façon exhaustive et joint à votre dossier. Veillez en particulier à indiquer avec exactitude vos adresses complètes.

### 2. Résumé grand public avec titre, en français (25 lignes maximum).

Rédigez un résumé de vulgarisation de votre projet destiné au grand public. Le langage doit-être adapté et compréhensible par tous.

### 3. Projet de recherche (3 pages maximum, police 11 pt minimum).

Rédigez votre projet, en français ou en anglais, en incluant la méthodologie, 3 pages maximum (sans les références bibliographiques). Les connaissances scientifiques actuelles permettant de situer le projet de recherche et d'évaluer son caractère novateur doivent être exposées. Le projet doit inclure un chapitre sur les perspectives qu'ouvre le projet. Une attention particulière sera apportée aux projets ciblés, originaux et novateurs.

### 4. Mini-CV du demandeur (1 page maximum)

Précisez votre date de naissance, ainsi que les années d'obtention des diplômes, votre situation professionnelle actuelle en précisant la date de fin de contrat le cas échéant.

### 5. Présentation de l'équipe et de ses membres (chercheurs, ITA, Doctorants...).

La composition de l'équipe de recherche dans laquelle travaille le porteur du projet, ainsi que sa place au sein du laboratoire ou de l'institut, doit être présentée avec exactitude, en indiquant le statut des membres de l'équipe.

Présentez séparément la liste des participants au projet, en précisant le pourcentage de temps consacré au projet (% équivalent temps plein [ETP]), ainsi que la nature de la contribution dans le projet (compétences...).

Pour les doctorants, préciser l'année de la première inscription en Thèse et le financement (le cas échéant, précisez si le financement éventuel d'une 4<sup>ème</sup> année est acquis). Pour les personnels non-statutaires (*post-doctorants, ITA...*), préciser l'origine et la durée du financement. Il est inutile de mentionner les étudiants en Master, Licence, BTS...

### 6. Liste des publications des participants au projet.

Cette liste concerne uniquement le demandeur et les participants consacrant **au moins 30% de leur temps au projet**. Elle comprendra, **pour chacun des participants**, son identifiant ORCID associé à un profil public renseigné (site web du laboratoire par ex) et une **sélection de 5 publications parues durant les 5 dernières années**, au format PubMed, en indiquant en gras les participants au projet. A l'intention des partenaires cliniciens : ne pas mentionner les publications relatives à des études cliniques sans rapport avec le projet de recherche.

#### **7. Moyens financiers annuels de l'équipe.**

Indiquez précisément l'intégralité des moyens financiers institutionnels et sur contrats, publics ou privés, de l'équipe (pour l'année précédente (2025), ainsi que pour l'année en cours (2026), par l'ensemble des membres de l'équipe dans laquelle travaille le demandeur. Mentionnez également les demandes en cours en précisant la date prévisionnelle d'obtention du résultat ; informez par mail le GEFLUC-ECC des décisions dès qu'elles sont connues à l'adresse :

[contact@lesentreprisescontrelecancer.fr](mailto:contact@lesentreprisescontrelecancer.fr).

Détaillez les sources de financement (EU, INCa, ANR, ARC, ...) en précisant, pour chaque projet, le nom du porteur et le titre du projet. Distinguer les budgets dédiés au fonctionnement, à l'achat de matériels, et aux salaires.

Pour les équipes intégrées au sein d'UMR ou d'instituts de grande taille, exposez les règles de distribution des budgets institutionnels (répartitions entre les équipes...) et les frais pris en charges sur le budget commun (mutualisations des dépenses...). Voir informations ci-dessous.

#### **8. Budget prévisionnel (TTC) d'utilisation de la subvention.**

En cas d'achat de matériel, le devis prévisionnel doit être chiffré et détaillé avec les pièces justificatives ; il est inutile de joindre des devis pour les réactifs.

#### **9. Joindre un RIB et le document d'engagement.**

Le document d'engagement doit être signé et daté par le chercheur (*demandeur de la subvention*), par l'agent comptable de votre structure, ainsi que par le responsable de la structure (*directeur, président, délégué...*).

#### **10. Rapports scientifique et financier de la subvention précédente (le cas échéant).**

Les demandeurs ayant déjà été financés par le GEFLUC doivent joindre un rapport scientifique de 2 pages maximum, présentant les objectifs du projet et les résultats obtenus ; ils doivent également mentionner les publications issues des travaux réalisés avec l'aide financière du GEFLUC et les joindre au dossier au format PDF.

**Annexes à joindre au dossier papier envoyé par voie postale :**

- une copie des articles dans lesquels la contribution financière du GEFLUC est remerciée,
- le rapport financier établi et signé par le responsable des services financiers ou l'agent comptable de la dernière subvention allouée par le GEFLUC.

Les dossiers doivent être adressés **sous forme d'un document unique**, intitulé « **Nom du demandeur\_ECC\_2026** », au format PDF., **par mail** à l'adresse suivante : **[contact@lesentreprisescontrelecancer.fr](mailto:contact@lesentreprisescontrelecancer.fr)**

**Un exemplaire papier complet** devra également être adressé **par courrier postal** à l'adresse suivante :

**GEFLUC - Les Entreprises contre le Cancer**  
**42 rue Denis Papin,**  
**94200 IVRY-SUR-SEINE**

## INFORMATIONS RELATIVES AUX SUBVENTIONS

Les subventions ne peuvent être versées qu'à des **organismes officiels** (CNRS, Inserm, Universités...) situés en Île-de-France et **en aucun cas à une association ou en nom propre**.

Les fonds éventuellement attribués **ne peuvent pas être utilisés pour la rémunération du personnel, l'octroi d'une bourse, des frais de mission ou de congrès, ou des frais de gestion**.

Le GEFLUC (Les Entreprises contre le Cancer Paris – Île-de-France) est une association à but non lucratif et à ce titre, **aucun frais de gestion ne pourra être prélevé sur les subventions allouées**.

Les dépenses non-conformes au devis prévisionnel sont susceptibles de faire l'objet d'un remboursement.

Les recherches impliquant la personne humaine (RIPH), entrant dans le champ de la loi Jardé, ne pourront être subventionnées qu'à condition que les démarches liées à l'éthique et la législation définies par le Code de la Santé Publique, soient achevées (accord d'un CPP, déclaration à la CNIL, conformité au RGPD...)

Nous vous demandons de bien vouloir respecter scrupuleusement ces recommandations sous peine d'irrecevabilité.

## DEMANDE DE SUBVENTION 2026

Les dossiers doivent être adressés sous forme d'un document unique, intitulé "**NOM DU DEMANDEUR\_ECC\_2026**",  
au format .pdf, par mail aux Entreprises contre le Cancer (GEFLUC) à l'adresse suivante :

**[contact@lesentreprisescontrecancer.fr](mailto:contact@lesentreprisescontrecancer.fr)**

Un exemplaire papier complet sera également adressé par courrier postal aux Entreprises contre le Cancer,  
accompagné des justificatifs financiers des subventions antérieures, le cas échéant, à l'adresse suivante :

**GEFLUC - Les Entreprises contre le Cancer**  
**42 rue Denis Papin**  
**94200 IVRY-SUR-SEINE**

**Date limite d'envoi : 15 juin 2026**

*Tout envoi après cette date ne sera pas accepté (cachet de la poste faisant foi).*

### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR :

TITRE DU PROJET :

NOM :

PRENOM :

STATUT :

INTITULE COMPLET DU LABORATOIRE :

ADRESSE COMPLETE :

E-MAIL :

TELEPHONE :



## CHARTE D'ENGAGEMENT DES CHERCHEURS LAURÉATS

### Les Entreprises contre le Cancer, GEFLUC PARIS IDF

#### Préambule

L'association *Les Entreprises contre le Cancer, GEFLUC PARIS IDF* soutient activement la recherche en oncologie en finançant des projets innovants visant à améliorer la prévention, le dépistage et la prise en charge des cancers.

Dans le cadre de cette mission, il est essentiel d'assurer la visibilité des contributions de l'association et de maintenir un suivi rigoureux des travaux financés.

Ainsi, **tout chercheur bénéficiant d'un financement** des *Entreprises contre le Cancer, GEFLUC PARIS IDF* s'engage à respecter les dispositions suivantes :

#### 1. Mention systématique de l'association dans les publications

Tout article scientifique, communication lors d'un congrès ou rapport de recherche issu d'un projet financé en tout ou en partie par *Les Entreprises contre le Cancer, GEFLUC PARIS IDF* devra inclure l'une des mentions suivantes :

« *Ce travail a été financé par l'association Les Entreprises contre le Cancer, GEFLUC PARIS IDF.* » ou « *This work was supported by the association Les Entreprises contre le Cancer and GEFLUC PARIS IDF.* »

Cette mention devra figurer dans les sections dédiées aux remerciements (*Acknowledgements*) ou dans toute autre partie appropriée de la publication.

#### 2. Transmission des publications

Le chercheur s'engage à transmettre à l'association une copie de chaque publication liée au projet financé, dès sa parution. Les articles doivent être envoyés à l'adresse suivante : **contact@lesentreprisescontrecancer**

Cette transmission permettra à l'association de tenir un registre des publications scientifiques résultant de ses financements et d'assurer un suivi des avancées de la recherche.

### **3. Communication et valorisation du projet**

Le lauréat accepte que son projet et ses résultats puissent être mentionnés dans les communications de l'association (site internet, rapports d'activité, réseaux sociaux, événements, etc.), sous réserve du respect de la confidentialité et des embargos scientifiques en vigueur.

### **4. Engagement formel**

En acceptant le financement de *Les Entreprises contre le Cancer, GEFLUC PARIS IDF*, je soussigné(e) :

**Nom & Prénom :**

**Institution / Laboratoire :**

**Titre du projet financé :**

**Date d'acceptation du financement :**

Déclare avoir pris connaissance de la présente charte et m'engage à respecter les obligations qui y sont mentionnées.

**Fait à :** \_\_\_\_\_

**Le :** \_\_\_\_\_

**Signature du chercheur lauréat :**